

SM le Roi s'enquiert à Agadir du programme de protection contre les crues du bassin versant d'Oued Souss

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 22-04-2011 20:59:45

- **Ce programme fait partie intégrant du plan global d'aménagement du bassin d'Oued Souss, doté d'un investissement de plus d'un milliard de DH.**
- **Programme quadriennal intégré portant sur la réalisation de plusieurs barrages et digues de protection contre les inondations.**

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, s'est enquis, vendredi à Agadir, du programme de protection contre les crues du bassin versant de Oued Souss, doté d'un investissement global de 233 millions de dirhams (MDH).

A cette occasion, des explications ont été fournies au Souverain sur ce programme quadriennal (2011-2014) destiné à la protection de la zone du bassin contre les crues à travers le lancement d'une série d'opérations à moyen et long termes.

Le programme consiste notamment en la réalisation de cinq opérations urgentes d'un coût global de 28 millions de dirhams, dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement.

Ces opérations portent sur le nettoyage de la corniche et de la plage d'Agadir, le nettoyage des berges de l'Oued Souss au site de la décharge de Temsia et le transfert des déchets à la décharge de Tamellast. Elles concernent aussi le nettoyage des berges de l'Oued Souss au site de la décharge d'Oulad Teima avec transfert des déchets à la décharge de Tamellast, l'aménagement de la route d'accès à cette dernière et la réalisation d'une digue de protection de la rive droite de l'Oued au niveau du golf de l'océan.

Des opérations à moyen terme sont également prévues dans le cadre du programme de protection contre les crues du bassin versant de Oued Souss pour une enveloppe budgétaire de 94 millions de dirhams. Il s'agit de la réalisation en 2011 de deux seuils d'atténuation de débit de l'Oued par l'Agence du Bassin Hydraulique, du lancement d'une étude sédimentologique pour la protection de la plage d'Agadir, de la mise en place d'un ouvrage de franchissement de l'oued Souss pour l'accès à la réserve de chasse via Bensegraou, et de la construction du barrage Al Ghazoua.

Le programme de protection contre les crues du bassin versant de Oued Souss prévoit en outre la réalisation, durant la période 2012-2014, de 10 seuils d'atténuation de débit, d'un coût global de 20 MDH et la construction de cinq barrages collinaires (Aït Ouzad, Taourirt, Akhefmen, Noumazir, Tiwardiwin) pour un investissement global de 91 millions de DH.

D'un coût global de 233 MDH, ce programme sera financé à hauteur de 88,5 millions par le ministère de l'Intérieur, de 60 millions par le ministère de l'Equipement et des transports et de 84,5 MDH par le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement.

SM le Roi, que Dieu L'assiste, s'est, par la même occasion, informé du plan global d'aménagement du bassin versant d'Oued Souss, doté d'un investissement de plus d'un milliard de dirhams, et dont le programme de protection contre les crues du bassin versant d'Oued Souss est l'une des composantes. Ce plan intégré consiste, en effet, en la réalisation de plusieurs projets dont certains sont déjà en cours de mise en oeuvre, notamment la construction des barrages de Sidi Abdellah (700 millions de DH), Lahouar (60 M DH), Ghazoua (45 MDH), Tamellast (40 MDH) et Had Immaouen (10 MDH), en plus de cinq digues sur les affluents d'Oued Souss pour permettre l'alimentation artificielle de la nappe phréatique (10 millions de DH).

A ce titre, une série d'opérations est programmée sur la période 2012-2014, portant en particulier sur la construction de 12 digues sur les affluents de l'Oued (30 millions de DH), de cinq barrages collinaires, à savoir Aït Ouzad (35 millions de DH), Taourirt (30 M DH), Noumazir (10 M DH), Akhefmen (8 millions de DH) et Tiwardiwin (8 millions de DH).

D'un coût global de plus d'un milliard de DH, ce plan sera financé dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Équipement et des transports, et le secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement
MAPF